

Intervention de Gilbert MONFORT
Séance Plénière – Agenda 21
Lundi 6 juillet 2009

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le Conseil général est devenu une collectivité qui entend assurer au quotidien l'exercice de toutes les solidarités.

Solidarités avec les familles, avec les personnes handicapées, depuis la naissance jusqu'au grand âge, solidarités aussi avec ceux qui sont menacés d'exclusions et qu'il faut accompagner vers l'emploi.

Solidarités enfin avec les territoires, communes et intercommunalités, en veillant à aménager un territoire équilibré, en corrigeant les inégalités, en défendant la présence des services publics et des activités, en réunissant les conditions favorables à l'émergence d'un Finistère toujours plus attractif, à l'environnement préservé, aux liaisons de qualité.

La commission des solidarités, dans sa nouvelle configuration depuis 2008, a comme objectif de maintenir et renforcer la cohésion sociale indispensable au dynamisme de notre département. Elle est ainsi en conformité avec le premier objectif de notre agenda 21 adopté le 6 juillet 2006.

Elle a notamment pour mission de mettre en œuvre des politiques ambitieuses et efficaces pour lutter contre la dépendance et l'exclusion :

- L'allongement de la durée de la vie est un véritable défi, nous devons nous y préparer si nous voulons assurer une qualité de vie à tous les âges, promouvoir le maintien d'un tissu social dense, fait de rencontres entre les générations.
- Nous entendons par ailleurs lutter contre la stigmatisation des personnes handicapées. A cet égard, il convient de développer des structures et des politiques permettant à chacun d'avoir les mêmes chances de mener une existence pleinement épanouie. L'accessibilité, au sens large : accès, information, orientation constitue le fil conducteur de nos engagements.
- La culture et le sport, enfin, sont des facteurs d'épanouissement personnels, ils sont des éléments importants du dynamisme breton et renforcent le sentiment d'appartenance, mobilisateur, au service de notre département.

L'agenda 21 du Conseil général renforce notre démarche et constitue notre feuille de route.

Pour illustrer mes propos, je citerai "*Bien vieillir en Finistère*" adopté le 29 janvier dernier par notre assemblée qui s'appuie sur les objectifs de notre Agenda 21 et vise à faire du vieillissement de la population un atout pour notre société, pour le renouvellement de nos activités et sa gestion dans nos territoires.

Si nous avons bien progressé sur le dossier du maintien à domicile des personnes âgées ou dans la coordination des acteurs et de l'information, ou encore dans la diversification des modes d'accueil, la notation extra financière de notre rapport d'étape démontre que nous devons poursuivre nos efforts afin de favoriser la mixité sociale et générationnelle, développer et professionnaliser tous les services d'aide à la personne pour mieux répondre aux enjeux du vieillissement et de la dépendance.

Nous devons également promouvoir et soutenir encore plus l'accès à une culture diversifiée et de qualité pour tous. L'Agenda 21 représente un « outil », irremplaçable, pour enclencher cette dynamique, pour permettre la transversalité, dans le champ culturel, des pratiques de chacun, et ainsi mieux placer l'homme au cœur de nos préoccupations.

Bref, la tâche qui nous incombe s'annonce immense mais exaltante.

Le Finistère est un territoire d'avenir et de défis. Il faut donc encourager des nouvelles actions pour le changement qui s'impose à nous.

Depuis 2006, sous votre impulsion, Monsieur le Président, la démarche de l'Agenda 21 – réforme audacieuse impliquant des changements difficiles – engendre une cohérence et une lisibilité accrues dans les politiques publiques départementales.

Et l'évaluation que nous menons en commun doit permettre d'apprécier la justesse des décisions prises et, éventuellement, de les adapter dans un souci constant d'efficacité des choix et des moyens afin de garantir à l'Homme toute sa place dans son territoire.

Merci de votre attention.